

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 17 avril 2025

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du rapport d'activité 2024

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Anne BLANC

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 10

- 1.M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
- 2.Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
- 3.Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
- 4.Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
- 5.M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
- 6.Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,
- 7.Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération,
- 8.M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,
- 9.M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
- 10.M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz,

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

- 11.M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 9

- 1.M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC,
- 2.Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL,
- 3.M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2, ayant donné pouvoir à M. Etienne ANDREYS,
- 4.Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND,
- 5.M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE,
- 6.M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
- 7.M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT,
- 8.M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. Gérard RENUCCI,
- 9.M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à M. Didier THEVENET,

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 10

- 1.Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
- 2.M. Serge BEL, Maire de Messery
- 3.Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
- 4.M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
- 5.M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes,
- 6.M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny,
- 7.M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
- 8.Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
- 9.M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
- 10.Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : **11** Représentés : **9**

Votants 20

Vu l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, précise aux membres du Conseil d'Administration qu'en application de l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Conseil d'Administration du CDG74 doit approuver le rapport d'activité annuel préparé par le Président.

Le rapport d'activité annuel du CDG74 est présenté par le Président et la Direction au Conseil d'Administration. Il est le reflet des activités durables ou nouvelles des services ainsi que des projets et réformes qui ont impacté le personnel territorial. Il est joint à la présente délibération en annexe.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le rapport d'activité annuel établi par le Président pour l'année 2024,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy le, 05 MAI 2025

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text: "CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE SAVOIE".

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmissions au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :

05 MAI 2025